

Première réunion du comité de pilotage sur le développement de la télémédecine au sein des EHPAD

Suite au lancement, en avril 2017, de l'appel à projet « développement des activités de télémédecine en Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) », l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie a réuni, ce jour, les six porteurs de projets retenus à l'occasion d'un comité de suivi.

Les résidents en EHPAD constituent une population fragile dont l'état de santé nécessite un recours fréquent à des compétences médicales – généralistes et spécialisées.

L'ambition de cet appel à projet était de :

- faciliter l'accès au plus près du résident à des avis médicaux pour une prise en charge de qualité ;
- éviter le transport de résidents âgés pour des avis médicaux demandés par leur médecin traitant ;
- limiter le passage aux urgences des personnes âgées par une prise en charge diagnostique précoce au plus près de leur lieu de vie ;
- organiser un maillage territorial global des EHPAD, via un dispositif de téléconsultations accessibles aux professionnels de santé et aux établissements de santé qui le souhaitent.

Selon Christine Gardel, Directrice générale de l'Agence régionale de santé : « *le déploiement de la télémédecine autour de la personne âgée est une priorité de l'agence. Avec cet appel à projet, la mise en œuvre de la révolution numérique en santé est en marche sur l'ensemble de la région. Le développement de l'innovation en Normandie constituera, par ailleurs, un objectif stratégique du futur projet régional de santé, visant à renforcer l'accès territorial aux soins* ».

Qu'est-ce que la télémédecine ?

L'activité de télémédecine est un acte médical permettant d'avoir accès à distance à une consultation ou un avis spécialisé, dans des conditions de qualité et de sécurité des soins encadrées. Elle permet, pour les résidents, d'avoir accès à un avis médical nécessaire à leur prise en charge tout en évitant un déplacement ou un passage dans un service d'urgences lorsqu'ils ne sont pas nécessaires.

Des projets ambitieux pour les EHPAD normands, financés à hauteur de 1,8 millions d'euros par l'ARS

L'agence investit 1,8 millions d'euros. Les crédits, qui seront délégués aux différentes structures, permettront de contribuer au financement des équipements connectés nécessaires à l'activité, à l'aménagement des salles et à la coordination de l'activité.

39 EHPAD sont concernés sur l'ensemble du territoire. Les porteurs de projet travailleront en lien étroit avec ces EHPAD et d'autres établissements de santé pour organiser les activités de télémédecine. De nombreuses spécialités médicales sont concernées : la psychiatrie, la dermatologie, l'anesthésie, les soins palliatifs,...

Les porteurs de projets retenus par l'agence sont les suivants :

- les groupements hospitaliers de territoire (GHT) de Normandie Centre (coordination assurée par le Centre hospitalier universitaire de Caen) et de Rouen Cœur de Seine (coordination assurée par le Centre hospitalier universitaire de Rouen et le centre hospitalier du Rouvray) le Centre hospitalier Eure-Seine,
- l'Union pour la gestion des établissements de caisses d'assurance maladie (UGECAM) de Normandie,
- l'Union régionale des médecins libéraux (URML),
- et le Groupement de coopération sociale et médico-sociale du sud de la Manche.

Pour plus d'informations, consultez l'appel à projet sur le site de l'ARS de Normandie [ici](#)

Contact presse ARS de Normandie

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr